



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

N°2649
Entrée le 28.07.2025
Chambre des Députés
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 22.09.2025
Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 28.07.2025

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 25 juillet 2025

Objet : Question parlementaire n° 2649 du 23 juillet 2025 de Monsieur le Député Marc Baum concernant « Bénéficiaires d'une pension de vieillesse anticipée ».

Madame la Ministre,

En date du 23 juillet 2025, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au lundi 22 septembre 2025, étant donné que la collecte des éléments de réponse par l'Inspection générale de la sécurité sociale ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez